



HAL
open science

LARJ - Laboratoire de recherche juridique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LARJ - Laboratoire de recherche juridique. 2009, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02033419

HAL Id: hceres-02033419

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033419>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ)

de l'Université du Littoral Côte d'Opale
(ULCO)



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ)

de l'Université du Littoral Côte d'Opale
(ULCO)

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Laboratoire de Recherche juridique (LARJ)

Label demandé : Equipe d'Accueil

N° si renouvellement : 3603

Nom du directeur : M. Gaël CHANTEPIE

Université ou école principale :

ULCO

Autres établissements et organismes de rattachement : -

Date(s) de la visite :

13 février 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Xavier PHILIPPE, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Experts :

Mme Anne PENNEAU, Université de Lille 2

M. Mathias FORTEAU, Université Paris 10 - Nanterre

M. François PRIET, Université d'Orléans

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a pas envoyé de représentant

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Daniel FASQUELLE, Doyen de la faculté de droit, ULCO

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Roger DURAND, Vice-Président du Conseil Scientifique, ULCO



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs ;
- Enseignants Chercheurs : 17 + 8
- PR : 7
- MCF : 10
- Autres EC : 8 dont 1 HDR
- Personnels IATOS : 0,6 répartis sur 4 personnes (travaillant pour un total de 60% d'un poste pour les 4 - répartition : 0,2+0,2+0,1+0,1)
- ATER : 2
- Nombre de doctorants inscrits : 21
- Nombre de HDR : 9
- Nombre de thèses soutenues durant les 4 dernières années : 5
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 0
- Nombre de publiants : 16

2 • Déroulement de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée dans les locaux affectés à la recherche pour la faculté de droit de Boulogne-sur-Mer (Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Sociales et Juridiques, Palais impérial, 17 rue du Puits d'Amour - 62200 Boulogne-sur-Mer) dans la salle affectée aux réunions scientifiques et aux soutenances des thèses.

Le comité d'experts y a été accueilli par le directeur de l'unité, le doyen de la faculté de droit ainsi que par les membres de l'équipe. Le responsable a synthétiquement présenté les activités du centre en insistant sur la logique et la complémentarité des thématiques choisies. Chaque thématique - droit de l'environnement littoral, droit européen et comparé, tourisme durable - a été présentée en insistant sur la pertinence locale du choix de ces thèmes. Comme dans d'autres centres de recherche rassemblant les chercheurs venus de différents horizons, la transversalité a été privilégiée pour permettre à chacun de s'insérer dans les travaux du centre et de permettre une approche diversifiée mais cohérente. Le comité a ensuite engagé un débat non seulement avec le responsable de l'unité et le Doyen mais également avec les membres du centre présents. Le Vice-président du Conseil scientifique a ensuite pris la parole pour mettre en perspective les travaux de l'équipe avec la politique de l'établissement. Le débat a révélé que certaines informations détenues par l'établissement n'étaient pas connues des responsables du centre, ce qui a pu créer une impression de décalage entre les annonces faites par les responsables de l'équipe et celles faites par le représentant de l'établissement (à la grande surprise des membres du centre !). Les membres du comité d'experts ont pu ensuite poser des questions à l'ensemble des personnes présentes. Le Doyen de la faculté qui a créé et dirigé pendant plusieurs années le centre a expliqué la logique et les choix d'origine pour remettre en perspective l'évolution du LARJ. A l'issue de cette réunion, une seconde réunion s'est déroulée avec l'ensemble de doctorants présents qui ont présenté leurs projets et fait état de leurs motifs de satisfaction et de leurs difficultés.



Une visite des locaux du centre de recherche et des espaces affectés aux chercheurs s'en est suivie. Le comité n'a pas eu le temps matériel d'aller visiter les locaux de la faculté de droit qui ne sont pas situés sur le même lieu que le centre de recherche.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le LARJ a su trouver son espace tant sur le plan local que régional ou européen. Les thèmes de recherche choisis correspondent à une analyse des potentialités qu'offre la situation de Boulogne-sur-Mer (environnement littoral, droit comparé, tourisme durable) ainsi que des compétences et thèmes de prédilection des enseignants-chercheurs. Faculté de droit de taille réduite mais centre de recherche actif, le LARJ a tiré parti de sa situation géographique (liens avec la Grande-Bretagne et avec la Belgique, situation à l'égard du littoral), de la motivation des enseignants-chercheurs ainsi que du dialogue fructueux qui s'est engagé avec les partenaires locaux (collectivités locales, département, région). Cet ensemble a permis au LARJ de se développer et de se faire reconnaître de ses partenaires. Ceci se traduit en termes de publications par l'organisation de rencontres et colloques à vocation nationale et internationale (concluant généralement un projet de recherche ayant fait l'objet de développements au sein du laboratoire), à la rédaction de chroniques régulières dans les revues juridiques (Chronique « droit du tourisme » à la revue « Les Petites Affiches), à la recherche de nouvelles thématiques en partenariat avec les acteurs locaux (tourisme durable).

L'articulation des thématiques de recherche se fait en complément de projet de formation comme le projet de Master « Transmanche » en droit des affaires. La formation reste un aspect important du développement de la recherche. Dans le cadre d'une petite unité de formation (800-1000 étudiants), le recrutement de nouveaux et jeunes chercheurs est un souci constant de la faculté et du laboratoire. Si la formation de M2 (multiparcours) réunit entre 20 et 25 étudiants, les inscriptions en thèse sont au nombre de 4-5 par an.

L'insertion du LARJ dans l' Ecole Doctorale régionale des sciences juridiques, politiques et de gestion (ED 74) permet un échange entre les chercheurs de la région. Le nombre d'allocations de recherche et d'offres de formation reste cependant un problème.

De l'avis des responsables et membres du laboratoire, les difficultés sont de plusieurs ordres :

- la fonctionnalité des locaux : beaux mais éloignés de la faculté
- le budget de la recherche grevé par le coût des abonnements
- le manque de personnel administratif (60% répartis sur trois personnes)
- le vivier de doctorants en baisse (malgré un effort fait pour attirer de nouveaux candidats)
- l'absence d'ingénieur d'études qui ne permet pas de répondre à des appels d'offre pour lesquels le laboratoire serait en capacité scientifique et technique d'offrir ses compétences.



4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Sans reprendre ce qui a été mentionné plus haut, le comité a constaté le dynamisme du centre et la volonté de l'ensemble de l'équipe d'en faire un pôle de développement reconnu. Ces qualités ne peuvent être contestées mais il est également nécessaire de dynamiser l'encadrement des doctorants. Une réunion avec les représentants de ces derniers a révélé la difficulté d'encadrer ceux-ci et de favoriser les échanges. Si des initiatives ont été prises pour organiser des rencontres et discussions autour des thèmes des thèses en cours d'élaboration, ces rencontres ne sont pas assez régulières. Les directrices et directeurs de recherche sont disponibles mais les créneaux de disponibilité qui favoriseraient une politique intégrée d'encadrement de l'ensemble des doctorants apparaît difficile. Les thèmes choisis sont également assez disparates et peuvent générer des difficultés ou divergences quant à la méthodologie ou à la problématique retenue.

L'intégration plus grande des doctorants au sein de l'école doctorale a relativisé ce problème mais il n'en reste pas moins que l'engagement dans la vie active de la majorité d'entre eux ne facilite pas la communication.

5 • Analyse de la vie de l'unité

- **En termes de management** : la gestion de l'ensemble du LARJ démontre la volonté de ses membres de coopérer de façon à faire vivre le centre de façon concrète et intelligente. Le rôle du directeur est important et si le directeur originel avait su donner son empreinte au LARJ, son successeur a su reprendre le flambeau tout en y imprimant son propre style, fait de concertation et de capacité de décision. Chaque chercheur n'est pas contraint de s'adapter aux thématiques du centre, mais ce dernier cherche à offrir à chaque chercheur, dans le respect de ses domaines de compétences, les moyens de valoriser ses compétences. Le LARJ a donné le sentiment au comité d'experts d'être un centre dynamique, sachant tirer parti de l'ensemble de ses ressources, connaissant ses faiblesses tout en essayant de les compenser ou d'en minimiser les effets. Les problèmes matériels (locaux) peuvent handicaper au quotidien la rationalité du fonctionnement du laboratoire ainsi que la vie collective du centre (une solution devrait être trouvée prochainement).
- **En termes de ressources humaines** : composé d'une vingtaine de chercheurs, le LARJ est un laboratoire de taille relativement réduite mais qui a su intégrer tous ses membres. Les faiblesses tiennent d'une part à l'incertitude quant au vivier futur des doctorants, d'autre part à la résidence non-permanente de certains enseignants-chercheurs (compréhensible en raison de leurs contraintes personnelles) et à leur mutation éventuelle dans un laps de temps assez rapide. Ces handicaps ne doivent toutefois pas être surévalués. Ils n'empêchent pas les doctorants, ni les chercheurs de se sentir impliqués dans les projets du centre et d'y contribuer. En revanche, un manque cruel de personnel administratif se fait sentir. L'absence de personne capable de gérer les aspects administratifs lourds générés par le fonctionnement d'un centre de recherche constitue un handicap au développement du LARJ.
- **En termes de communication** : Le LARJ possède une bonne dynamique de communication externe. Ses partenaires le reconnaissent comme un acteur fiable et lui manifestent leur confiance en participant à ses activités. En revanche, la visite du comité a mis en exergue certaines tensions entre la faculté de droit et l'Université ou pour le moins un manque de communication entre les organes de la présidence et ceux de la faculté. Les responsables du LARJ ont été -désagréablement- surpris d'apprendre certaines décisions ou certains choix lors de la visite du comité.



6 • Conclusions

– Points forts :

- Le comité a pu apprécier la **cohérence des liens entre les thématiques de recherche du LARJ ainsi que leur multidisciplinarité**.
- Le comité a également pu apprécier - de l'avis de tous ses membres - l'**approche lucide et raisonnable** retenue par les responsables du centre en plein accord avec les membres de laboratoire. Ce réalisme conduit à renforcer la crédibilité du LARJ tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Le comité a également pu apprécier l'effort fourni par le LARJ, tout en restant un réel centre de recherche focalisé sur des thématiques scientifiques (comme le droit comparé), pour **avoir su attirer et répondre à la demande des collectivités publiques**. Cette insertion dans le tissu local offre une visibilité qui fait défaut à de nombreux autres centres de recherche.
- Le comité a également pu noter l'effort fourni par le LARJ pour **organiser une véritable « vie de la recherche » autour de thématiques novatrices** rassemblant l'ensemble des compétences. Il existe une véritable volonté de travail en réseau (interne & externe) qui favorise la dynamique du centre.

– Points à améliorer :

- La **vie de laboratoire** (probablement due aux facteurs mentionnés plus haut) apparaît **déficiente**. L'absence d'unité de locaux, l'éclatement géographique des ressources humaines ainsi que le vivier de doctorants en baisse compte tenu de la faiblesse du taux de financement des projets doctoraux handicape le LARJ. Enseignants et doctorants essaient de compenser cette faiblesse mais ce handicap a été souligné par l'ensemble des membres du comité.
- Le LARJ souffre également - mais il s'agit d'un phénomène courant dans ce genre de laboratoire - d'un **phénomène de taille critique**. Il s'est développé suffisamment pour être reconnu par ses partenaires mais peine à trouver une dimension supérieure en raison de ses contraintes externes et internes. Bien que le LARJ entretienne les meilleures relations avec ses partenaires régionaux, l'Ecole Doctorale régionale des sciences juridiques, politiques et de gestion (ED 74) place les chercheurs dans une situation d'isolement psychologique.
- L'**encadrement des doctorants** constitue également un handicap pour le LARJ. Ceci s'explique tant par les contraintes liées aux ressources humaines que par le taux élevé de doctorants obligés de travailler à l'extérieur pour financer leur thèse. La modification de cette situation passe par une politique plus volontariste de l'établissement d'ancrer de nouveaux doctorants sur le site du lieu de recherche (à condition de réussir à attirer de nouveaux candidats).

– Recommandations :

Le comité d'experts a apprécié le travail effectué par le LARJ et en a retiré une impression positive. Il estime que les difficultés rencontrées par le LARJ en termes de locaux, de soutien et d'encadrement administratifs, de soutien aux doctorants, de capacité à répondre aux appels d'offre relevant de sa compétence pourraient être améliorés par l'établissement. Il souligne également que les efforts d'encadrement des doctorants s'inscrivent dans une logique à laquelle les institutions -laboratoire, faculté et université - essaient de répondre mais qui implique également un effort d'attraction des nouveaux doctorants au sein du laboratoire. Le comité recommande un renforcement des moyens administratifs (ingénieur d'études) qui permettrait de répondre aux appels d'offre.



Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	A

Dunkerque, le 22 avril 2009,

Le Président de l'Université du Littoral
Côte d'Opale

à

Monsieur Jean-Jacques AUBERT
Directeur de la section des unités
AERES
20 rue Vivienne
75 002 PARIS

Aff. suivie par : Sonia BOUTOILLE
Recherche
poste : 7339
Nos réf. : R/150409

Objet : Réponse du LARJ au rapport préliminaire d'évaluation du projet d'UR.
PJ : Réponse du LARJ.

Monsieur le Directeur,

Je m'associe aux éléments de réponse formulés par le Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ), EA 3603, représenté par son Directeur Gaël Chantepie, suite à l'expertise de cette UR par l'AERES.

Au titre de l'établissement, le Vice-Président du CS et moi-même n'avons aucune remarque particulière à ajouter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Edward ANTHONY




Boulogne-sur-Mer, le 20 avril 2009,

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la Section des Unités de Recherche

Monsieur le Directeur,

Après lecture attentive du rapport du comité d'évaluation de l'AERES, il apparaît que certains points méritent précisions.

L'École doctorale à laquelle le LARJ est rattachée n'est pas celle de Lille II (p. 5, p.7). Plus précisément, dans le cadre de la régionalisation des écoles doctorales, les doctorants du LARJ s'inscrivent dans l'**École doctorale régionale des sciences juridiques, politiques et de gestion (ED 74)**. Si les locaux de l'ED 74 sont situés à Lille, il s'agit d'une véritable école doctorale régionale, regroupant l'ensemble des laboratoires régionaux des disciplines concernées (Lille II, Artois, Valenciennes, Littoral). À cet égard, les directeurs de laboratoires sont membres de droit du conseil de l'école doctorale, organe de décision. C'est à ce titre que vous soulignez d'ailleurs « *l'intégration plus grande des doctorants au sein de l'école doctorale* » (p. 6).

Aussi apparaît-il surprenant que vous puissiez écrire que « *bien que le LARJ entretienne les meilleures relations avec ses partenaires régionaux, l'École doctorale de Lille 2 place les chercheurs dans une situation d'isolement psychologique* » (p. 7). En effet, et indépendamment de son caractère régional déjà souligné, l'École doctorale ne joue, pas plus que dans d'autres universités, de rôle direct dans la production de la recherche. Sa finalité réside dans l'encadrement, la professionnalisation et le suivi des doctorants aux différentes phases de leur travail. S'il est possible que les doctorants aient pu exprimer un tel sentiment lors de leur entrevue, ce qui justifie évidemment des efforts renouvelés des responsables du LARJ afin de faciliter leur travail et leur intégration dans le laboratoire et dans l'École doctorale, la même remarque ne saurait s'appliquer aux chercheurs.

Sous ces réserves, nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma haute considération.

Gaël Chantepie
Directeur du LARJ

